

# le livre parisien

BULLETIN DU SYNDICAT GÉNÉRAL DU LIVRE ET DE LA COMMUNICATION ÉCRITE

CGT FILPAC

<http://www.sglce-cgt.fr>

Septembre 2007 - 1,50 €

N° 326

## SOMMAIRE

2

Commission exécutive  
du 3 septembre 2007

3

Editorial

4/5

Distribution

6

Presse

I/IV

XV<sup>e</sup> Congrès du SGLCE :  
texte préparatoire

7

Heures supplémentaires :  
stop arnaque !

8

Diversité dans l'entreprise :  
accord contre les discriminations !

9

Pénibilité

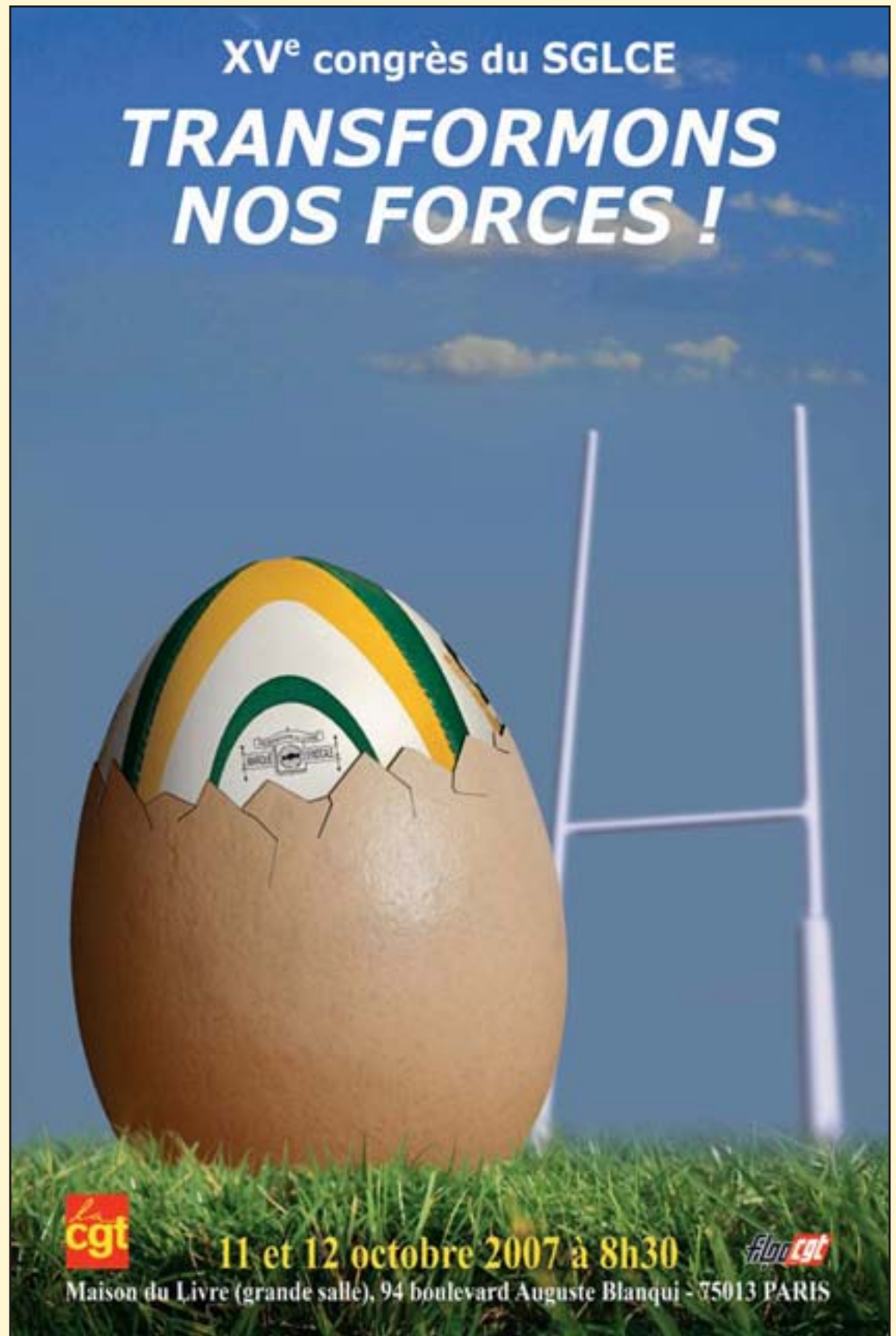
10/11

Brèves

12

Décès de Jean Bellier

la  
cgt  
SGLCE



XV<sup>e</sup> congrès du SGLCE  
**TRANSFORMONS  
NOS FORCES !**

**cgt** 11 et 12 octobre 2007 à 8h30 **filpac**  
Maison du Livre (grande salle), 94 boulevard Auguste Blanqui - 75013 PARIS



# Compte rendu de la commission exécutive du 3 septembre 2007

La situation générale est marquée par la mise en œuvre par le gouvernement Fillon des mesures annoncées par le candidat Sarkozy lors de la campagne présidentielle.

Tout d'abord, la loi dite « travail, emploi, pouvoir d'achat » votée en première lecture en juillet à l'Assemblée nationale ; dans le même texte, sont traités le « paquet fiscal » et le dispositif sur les heures supplémentaires.

C'est sous couvert de « baisse des impôts » que le gouvernement a prévu trois dispositions représentant un cadeau fiscal à destination des ménages les plus riches. D'une part, les droits de succession sont supprimés entre conjoints et d'autre part, les seuils d'imposition sont relevés fortement. Compte tenu des abattements antérieurs pour les petites et moyennes successions, ces nouvelles mesures vont donc profiter aux plus gros héritages. D'autre part, la déduction d'intérêts d'emprunt pour l'achat d'une résidence principale s'adresse principalement à ceux qui peuvent acheter une maison ou un appartement ; et encore, ce n'est pas sûr car les banquiers et les promoteurs devraient renforcer leur marge via l'effet de la mesure sur le soutien des prix exagérément élevés de l'immobilier.

Enfin, le bouclier fiscal prévoit pour les contribuables concernés la dispense du paiement de la CSG et de la CRDS auxquels sont assujettis tous les revenus ! Cette mesure est contraire à la notion même de justice fiscale, prin-

cipe selon lequel l'impôt de chacun est établi en fonction de sa faculté contributive.

En résumé, ce sont quelques 7 milliards d'euros de cadeaux pour les ménages favorisés.

Du côté du Smic qui jusqu'alors bénéficiait du traditionnel coup de pouce, il a été revalorisé à hauteur d'un petit 2 % début juillet, tout juste le prix d'une baguette de pain par jour !

Concernant la détaxation des heures supplémentaires, qui ne concerneront toutefois pas tous les salariés, cette mesure pourra permettre de gagner un tout petit peu plus. Cela ne sera pas sans risque car l'intégration de la rémunération des heures supplémentaires et complémentaires dans le revenu fiscal de référence aura pour conséquence une baisse de la prime pour l'emploi et la perte de certaines prestations sous condition de ressources (aides au logement par exemple).

Plus grave, ce dispositif favorisant le recours aux heures détaxées plutôt que les embauches risque de se traduire par une aggravation des conditions de travail et du chômage.

Pire, l'absence de cotisations sociales compromet l'équilibre financier de la protection sociale. Selon le chiffrage de l'Aco-SS, (Agence centrale des organismes de Sécurité sociale), cette mesure, calculée sur la base du montant actuel d'heures supplémentaires (900 millions d'heures par an), coûtera au minimum 5 milliards d'euros pour les seules exonérations de cotisations sociales.

Même si l'État assure qu'il compensera ces exonérations, il ne dit rien sur la manière dont cette compensation sera réalisée.

On le voit bien, ce dispositif s'inscrit dans cette même logique visant à faire supporter aux assurés l'essentiel du financement des systèmes de protection sociale.

Autre projet en débat, celui de la TVA sociale. Présentée comme une solution contre les délocalisations et le développement de l'emploi, ce projet s'appuie sur le raisonnement suivant : en réduisant les cotisations patronales, les coûts de production diminuent et par conséquent, les prix aussi, cette baisse du prix de fabrication devant se retrouver sur le prix de vente HT et ainsi, neutraliser la hausse de la TVA.

Ce raisonnement est des plus trompeurs car rien ne garantit que les entreprises répercutent la baisse, tout comme rien ne garantit une baisse des prix à la consommation. Une fois de

plus les consommateurs seront les plus pénalisés car au bout du compte, cette « TVA sociale » risque de conduire à la hausse généralisée des prix. Une fois encore, le gouvernement répond aux vœux du Medef de baisse des cotisations sociales pour les entreprises et donc si les salariés veulent une couverture sociale, qu'ils en assument le coût !

Ainsi, la présence de nombreux ministres et du Président Sarkozy à l'Université d'été du Medef ne surprendra personne. Le syndicat patronal peut se satisfaire que le Président de la République soutienne sa proposition de « séparation à l'amiable » dans les entreprises car elle vise à réduire la protection des salariés en cas de licenciement.

Le candidat du « travailler plus pour gagner plus », en tentant d'imposer le contrat de travail unique, en poursuivant la recodification du Code du travail et en limitant le droit de grève, veut faire la part belle aux tenants d'un capitalisme décomplexé.

Dans cette logique financière, le Premier ministre Fillon annonce pour cette année et celles à venir la suppression de 22 000 fonctionnaires.

## Dans notre profession

Cet été, très peu d'actualité.

Courant juillet, la cession pour 160 millions des journaux du Pôle Sud – *la Provence, Nice matin, Var matin et Corse matin*, propriété de Hachette – au groupe Hersant pose à nouveau la question de la concentration de la presse.

Le feuilleton sur la vente des *Échos* continue ; les journalistes semblent toujours résolument opposés au rachat du groupe par LVMH.

Depuis notre dernière commission exécutive, nous avons vécu en presse une situation peu banale à l'occasion des négociations salariales. Le SPQN souhaitait une négociation scindée : d'un côté, les imprimeries ; de l'autre, les sièges éditoriaux. Ce mode de négociation inédite semblait recueillir l'avis favorable de nos camarades d'Info.com et du SIP. Cette stratégie des éditeurs leur permettait une nouvelle possibilité de diviser les salariés. Sur le fond, cette démarche s'avérait dangereuse pour la négociation collective car elle remettait en cause le principe même de la politique salariale régionale et déstructurerait complètement le corps social basé sur nos conventions collectives. En somme, après la séparation physique imprimeries / sièges éditoriaux, cela

pouvait se traduire par une séparation sociale.

Le SGLCE, après la réunion des délégués de presse, a jugé irrecevable et dangereuse toute tentative de séparation des discussions salariales. Face à l'intransigeance du SPQN, il a été décidé une non parution des titres. Le lendemain, un accord avec toutes les organisations syndicales a été conclu, applicable à toutes les catégories de salariés : ouvriers, employés, cadres et journalistes.

Par son attitude responsable et déterminée, notre syndicat a fait la démonstration qu'une démarche revendicative collective est possible. Le SGLCE est disposé à évoluer. Il l'a démontré, il est prêt à agir ; c'est d'ailleurs dans l'état d'esprit d'allier le revendicatif et l'action que nous aborderons notre congrès les 11 et 12 octobre prochains ainsi que celui de la FILPAC. »

## XV<sup>e</sup> Congrès

La seconde partie de la réunion a été consacrée au texte préparatoire du XV<sup>e</sup> Congrès du syndicat.

Après une brève présentation, un débat s'est engagé autour de trois points principaux. Quel contenu donnons-nous à la Sécurité sociale professionnelle ? Quels objectifs poursuivons-nous en formulant la proposition d'une réunion avec les syndicats du Livre parisien ? Enfin, sur la politique revendicative, la question des salaires a suscité des échanges portant sur le niveau du salaire minimum et des augmentations générales des rémunérations.

Concernant la situation syndicale au sein du Livre parisien, plusieurs interventions ont porté sur la construction du syndicat unique mais aussi, sur l'attitude adoptée par la direction de la Filpac concernant la distribution de presse et le désengagement de Quebecor des imprimeries du labeur.

Après échanges sur les points mis en débat, des modifications ont été apportées au texte préparatoire qui a été retenu par la commission exécutive comme plate-forme des travaux du XV<sup>e</sup> Congrès du SGLCE. La préparation et le déroulement du congrès ont fait l'objet d'une discussion sur le mandatement des délégués par les sections syndicales d'entreprise (d'au moins 5 adhérents) et les secteurs professionnels. Des réunions de nos adhérents dans les collectifs syndicaux d'entreprise devront désigner et mandater leur délégué à notre XV<sup>e</sup> Congrès

**Présents :** Abdellah Ait Serhane, Thierry Bartel, Jean-Marc Darche, Jean-Paul De Sousa, Michel Doaré, Patrice Doaré, Gilles Féragnac, Thierry Fronty, Christophe Gral, Guillaume Thomas Flores, Xavier Hirsch, Laurent Joseph, Laurent Jourdas, Martial Le Bihan, Jean-Yves Lesage, Yves Maisonneuve, Christian Marcuccilli, Laurent Mardelay, Jean-Philippe Maréchal, David Meynard, Ali M'saoura, Michel Pavard, Patrick Pinceloup, Eric Raut, Jean-François Ropert.

**Excusés :** Djazi Ghouini, Marc Norguez, Bernard Parisot, Christian Salaun.

**Président de séance :** Jean-Paul De Sousa.

**Rapporteurs :** Laurent Joseph (actualité), Guillaume Thomas Flores (XV<sup>e</sup> congrès)





# Des congrès pour l'action et le rassemblement

**L**a période de rentrée scolaire est traditionnellement propice à la relance de l'activité syndicale après un été, traditionnellement propice, lui, aux mauvais coups pour les salariés. Mais les attaques sans précédent du nouveau gouvernement sur le droit du travail et les acquis sociaux donnent à cette rentrée sociale un caractère particulier.

Jamais un gouvernement n'a appliqué et revendiqué sa politique libérale de manière aussi décomplexée.

Les patrons de l'industrie graphique, comme les autres, se réjouissent d'avoir à la tête du pays un tel ambassadeur du libéralisme. Eux n'oublient pas que ce Président est celui qui, quand il était ministre du Budget en 1994 et des Finances en 2005 a liquidé l'Imprimerie nationale alors que le patronat du labeur en rêvait en vain depuis plusieurs siècles.

Ils ont donc toutes les raisons d'être optimistes pour leur projet de déstructuration des règles sociales dans nos secteurs d'activité. On le voit avec les réticences nouvelles des patrons du labeur à vouloir continuer de renégocier les conventions collectives, avec les manipulations diverses pour remettre en cause le statut des ouvriers du Livre dans la presse, tant dans les sièges éditoriaux que dans les imprimeries et plus généralement, avec le rejet de toute règle conventionnelle ou statutaire.

C'est donc dans ce contexte social exceptionnel où nous avons besoin de toutes les forces CGT pour résister aux prétentions du petit caporal Sarko que vont se tenir deux moments importants de la vie démocratique de notre organisation.

Le XV<sup>e</sup> Congrès du SGLCE, dont l'objet principal est, faute d'avancées avec les autres composantes du Livre parisien, de mettre en œuvre les statuts adoptés lors du congrès précédent. Cette démarche ne se résume pas à une simple procédure administrative. C'est bien une révolution culturelle qui oblige à dépasser le fonctionnement catégoriel que nous allons mettre en œuvre.

Jusqu'à présent, en presse puisqu'en labeur ce mode de fonctionnement a été dépassé depuis plusieurs années

les décisions de congrès étaient prises au niveau des catégories. Or, avec le nouveau fonctionnement qu'implique la mise en œuvre de nos statuts, c'est au niveau de la section d'entreprise que les débats devront se poser car c'est à ce niveau que les décisions seront prises et portées par un unique représentant. Pour nous, c'est cela développer le syndicalisme à l'entreprise et faire de chaque syndiqué un acteur et un décideur.

L'autre événement de ce quatrième trimestre est la tenue du VI<sup>e</sup> Congrès de notre fédération du 2 au 8 novembre prochain. Le SGLCE a décidé, comme à son habitude, de prendre toute sa place dans cet événement.

Si l'action syndicale de proximité doit être la base de notre activité, elle ne sera efficace et cohérente que si elle s'appuie sur des analyses, des moyens et des solidarités nationales couvrant l'ensemble du secteur de la communication graphique. Il est possible et même normal que nous ayons des divergences ou des différences d'appréciations sur les solutions à apporter aux travailleurs pour faire face à leurs difficultés. C'est en débattant et en échangeant que nous enrichirons notre réflexion. Il est donc important que nous débattions le plus largement du document d'orientation du VI<sup>e</sup> Congrès fédéral (disponible à l'adresse suivante : <http://sglce.free.fr/declarationsetcommuniquésdelafilpac107.htm>). C'est ce que nous avons retenu de faire lors de notre propre congrès.

Je ne peux terminer cet édit sans rendre un hommage appuyé à notre ami et camarade, Jean Bellier, ancien secrétaire administratif du SGLCE, qui n'aurait pas manqué d'apporter sa riche contribution aux débats s'il n'était pas disparu le 15 août dernier suite à un accident cardiovasculaire. Au revoir Jean, tu nous manques déjà.



**J.-P. Maréchal**  
secrétaire du SGLCE



# « Défi 2010 » : les dessous d'un projet

**Les salariés du groupe NMPP sont les premiers concernés par le plan « Défi 2010 ». Pourtant, la direction générale voudrait qu'ils en soient les derniers informés. Alors, les rumeurs se propagent. Ainsi, avant les vacances, l'opérateur Arnaud Lagardère aurait eu l'intention de laisser la main à un fonds d'investissement. D'autres bruits sonnent la rentrée. Cependant, ils ne doivent pas occulter l'essentiel. L'avenir du système coopératif de distribution et celui de ses salariés sont bien à l'ordre du jour dans ce plan.**

**L**a presse française est une grande malade, et elle ne manque pas d'imagination pour trouver des raisons à ses maux. Les coûts d'impression, l'invasion des gratuits, les Français qui n'ont plus envie de lire et ce fichu Syndicat du Livre ! Non, les raisons ne manquent pas à nos « chers » éditeurs pour justifier leur bilan de santé.

Une autre raison leur tient particulièrement à cœur depuis de longues années. Vous l'avez deviné, il s'agit du déficit du système de distribution qui revient au grand galop. D'où l'idée, pas neuve mais tellement simple, de prescrire un remède de cheval à notre réseau de distribution afin que la presse puisse encore trotter quelque temps...

Illusion dangereuse, qui consiste à penser qu'une nouvelle réforme de la distribution permettra à la presse de sortir la tête de l'eau. Certes, l'adaptation de notre système de distribution est une nécessité que nul ne peut nier. La presse évolue, sa distribution aussi, comme en attestent les nombreuses réformes entreprises au sein des NMPP depuis sa création en 1947. Mais la remise en cause de ce système – puisqu'il s'agit bien de cela – au profit de quelques éditeurs, voire d'un seul, s'écarte indéniablement d'une amélioration de la chaîne de distribution pour l'ensemble des éditeurs.

C'est de l'enterrement d'une exception culturelle au service du pluralisme dont il est question dans le prochain plan du groupe NMPP, intitulé

« Défi 2010 ». C'est l'abandon d'un service d'intérêt public, que Bernard Porte, journaliste à *La Croix*, décrivait très bien il y a quelques années : « *Le choix coopératif donne la possibilité à chaque publication, quotidien ou périodique, quel que soit son tirage, d'être présente dans les points de vente sur tout le territoire sur la base de l'égalité avec les titres les plus importants, c'est-à-dire groupée avec les autres titres acheminés en temps et en heure vers les points de diffusion. Incontestablement, l'utilisation de ce système constitue la première aide à la presse.* »

Alors, un murmure nous parvenait il y a quelques temps des grandes écuries ; un étalon du CAC 40 (Groupe Lagardère) s'agitait dans la stalle. Il ne voulait plus courir avec ses pairs, à moins que ceux-ci lui laissent le champ libre. Mais pour franchir quelques obstacles, notamment d'ordre financier, le pur-sang libéral et d'autres outsiders ont mis en selle un homme qui a couru depuis peu sur les Champs-Élysées. Les déclarations de Nicolas Sarkozy, ce proche d'Arnaud Lagardère, ne sont pas de nature à nous rassurer. Dans une interview accordée au *Point* du 18 avril, le candidat, aujourd'hui Président de la République, déclarait à propos des mesures concernant la presse : « *Je pense notamment que l'aide à la restructuration du système de distribution est incontournable...* ». En juillet dernier, Christine Albanel, ministre de la Culture et de la Communication, a pris l'engagement devant les membres de la Commission des Affaires culturelles du Sénat, « *d'accompagner le plan de réforme des NMPP* ». « *« Défi 2010 » va mettre en œuvre une restructuration ambi-*







tieuse de la distribution de la presse en France. » C'est dans l'air du temps, les cordons de la bourse se délient, les langues un peu moins.

## Beaucoup de bruit pour rien

Et rares sont les tuyaux concernant la fameuse course « Défi 2010 ». Même si certains, apparemment très au fait des projets en cours, nous susurrent le nombre de partants (dans le cadre d'un plan social), la communication de la direction générale fait pour le moins défaut.

De nombreux bruits circulent au sujet de l'avenir du groupe NMPP ; la rumeur, le plus vieux média du monde, trouve ici un terrain de prédilection. D'ailleurs, était-ce bien utile de remettre en place un service Communication au sein des NMPP si rien ou si peu ne transparait des projets concernant les salariés de l'entreprise.

Certes, la direction a annoncé lors d'un Comité central d'entreprise en décembre 2006 les grandes lignes de la restructuration du réseau de distribution d'ici 2010 :

- l'articulation des niveaux 1 et 2 de la distribution en exploitant toutes les synergies possibles entre les centres d'exploitation et les dépôts ;
- une réduction du nombre de dépôts. De 189 aujourd'hui, ce nombre descendrait entre 120 et 130 ;
- une augmentation du nombre de points de vente. 28 000 aujourd'hui, pour 33 000 prévus d'ici fin 2010.

Les médias n'ont retenu que l'objectif de créer 5 000 points de vente supplémentaires et une revalorisation des rémunérations des diffuseurs, à la traîne par rapport à leurs homologues européens. Une information très diffusée qui arrivait à point nommé pour désamorcer le mécontentement grandissant des kiosquiers !

Mais derrière ces annonces, se profile une réorganisation sans précédent de l'ensemble du système de distribution. Toutes les étapes de l'acheminement des quotidiens et des publications seraient l'objet d'une restructuration en profondeur où la spécificité des niveaux d'intervention disparaîtrait dans un nouveau schéma logistique.

Facile d'imaginer les conséquences industrielles et sociales de ces orientations pour le groupe NMPP et le réseau de distribution en général.

Oui, c'est bien un défi pour la direction générale, et il a un coût ! 150 millions d'euros sur quatre ans pour moderniser l'outil logistique, le

réseau informatique, le rachat de certains dépôts, la rénovation des points de vente...

« *Le silence lui-même a quelque chose à taire* »  
(Vladimir Holan)

Rémy Pflimlin, dans un entretien accordé à la revue *Médias* de juin 2007, déclarait à propos du clash entre les coopératives de presse et le groupe Lagardère, qu'il fallait « profiter de l'agitation à court terme pour faire bouger le long terme dans l'intérêt de tous. Et dans le calme. » Ce calme, dont Victor Hugo disait qu'il était « la tenaille du bourreau ».

Rien ne saurait justifier ce silence de la direction autour de projets très avancés. Un silence intolérable que la CGT s'efforcera de rompre.

Non, les salariés du groupe NMPP ne peuvent se contenter d'une annonce et n'obtenir neuf mois après que des bribes de conversations de couloir. En décembre 2006, la direction n'insistait-elle pas sur « le devoir de transparence » et d'un projet nécessaire pour l'avenir de notre entreprise ?

La CGT n'attendra pas d'être « invitée » à une procédure de négociation et de consultation pour alerter tous les acteurs de la profession. Le système de distribution encourt un grave danger avec ce projet de plan dont seuls les « aspects positifs » ont été communiqués.

Elle tentera de dévoiler lors de cette rentrée les dessous d'un projet qui ne se résume pas à la seule revalorisation du métier de marchand de journaux ; maillon au demeurant essentiel du réseau de distribution, qui exige la plus grande attention et des moyens pour se développer.

Doit-on rappeler que les gains considérables réalisés par les NMPP au cours des nombreuses restructurations n'ont pas été employés pour promouvoir la vente au numéro. Alors que le coût d'intervention de notre société de messageries a été réduit de plus de la moitié, au bénéfice des éditeurs, rien n'a été fait, ou si peu, pour arrêter l'hémorragie des points de vente.

Oui, la presse écrite a besoin des diffuseurs tout comme elle a besoin d'un système de distribution égalitaire qui garantisse à tous les titres un traitement impartial. Or, l'analyse des diverses informations que nous avons recueillies nous fait craindre une remise en cause de ce système.

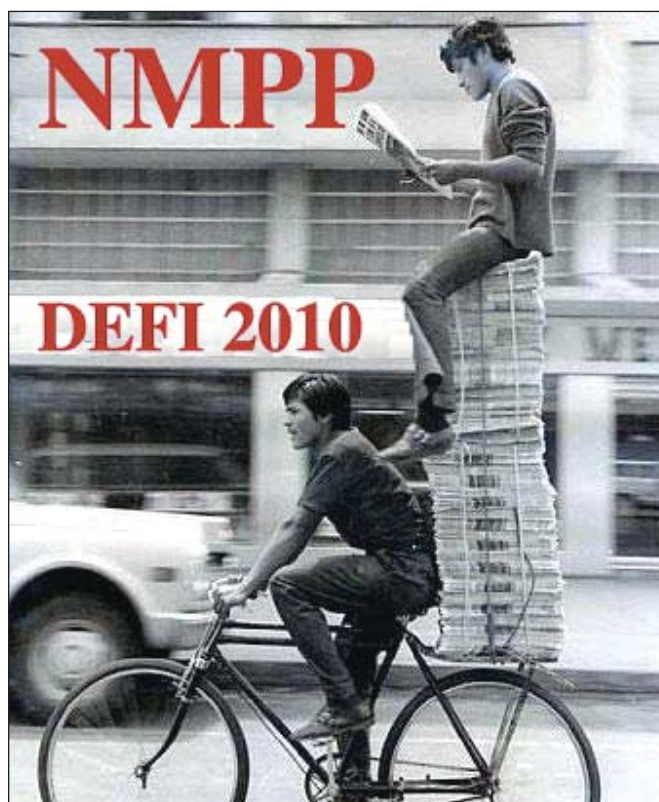
Ces menaces sur la distribution de la presse ont déjà été évoquées par le passé. Marie Bénilde, journaliste au *Monde diplomatique* écrivait en novembre 2002, à propos des intentions d'Arnaud Lagardère : « *Avant de lâcher les NMPP, il convient cependant de mettre la maison en ordre pour le compte des éditeurs de magazines, à commencer par le premier d'entre eux, Hachette Filipacchi Médias.* »

Aujourd'hui, tout montre que le « Défi 2010 » est une mise en parenthèse d'un système dont le soi-disant archaïsme empêcherait la presse de revivre... Tout est prêt pour relever ce « défi ». Le rapport moral du Conseil supérieur des Messageries du 7 juin dernier nous le confirme : « *Le plan "Défi 2010" présenté par la direction générale des NMPP, qui au-delà d'un plan social, emporte le redéploiement nécessaire à la distribution des quotidiens et des périodiques des éditeurs adhérents aux sociétés coopératives de messageries associées, semble globalement emporter leur adhésion, ainsi que celle du conseil de gérance des NMPP.* »

Oui, l'avenir du système coopératif de distribution est à l'ordre du jour. D'autres acteurs de la profession pourraient bien partager cet avis après avoir pris connaissance du projet dans sa globalité.

L'automne arrive. Soyons certains que le temps des feuilles mortes ne sera pas celui de notre organisation syndicale.

Michel PAVARD



# SGLCE/SNJ-CGT : un accord majeur

**D**EPUIS plus d'une décennie, les technologies modernes de type PAO et leur mise en place par le patronat ont fait tomber les frontières entre les métiers du prépresse. Aujourd'hui, une seule et même personne peut écrire un article, le monter dans une page automatique, y ajouter des photos numériques prétraitées, concevoir une infographie, l'intégrer dans la page et envoyer celle-ci en flashage dans la foulée.

Cette personne maîtrise-t-elle pour autant tous ces métiers ? Généralement non, mais en attendant, le travail est fait et le seul juge de la qualité finale est le patronat qui a un tiroir-caisse en guise de sensibilité artistique. Bien sûr, le juge suprême devrait être le lecteur, mais celui-ci est de moins en moins considéré et quand il se détourne, c'est encore sur la masse salariale que l'on tape pour redresser la barre des profits.

L'édition automatique est à l'édition ce que le pain industriel est au pain : ça se mange, mais on ne se régale pas !

Nos patrons ont, bien entendu, utilisé ces techniques pour réduire l'emploi, mais aussi et surtout pour tenter d'éliminer les organisations syndicales traditionnelles de nos professions. Puisque écrire un article et monter une page est une seule et même fonction, celui qui monte la page doit être journaliste ! Puisque choisir une photo dans une agence de presse et la traiter chromatiquement est une seule et même fonction, celui qui traite l'image doit être journaliste ! Les seuls intervenants devant donc être journalistes, les ouvriers du Livre (et leur syndicat) sont donc *Persona non grata* dans les rédactions. CQFD, merci Messieurs Dames, pour vous : les plans sociaux !

Deux solutions : s'affronter entre ouvriers et journalistes ou tenter de s'entendre pour contrer les plans patronaux.

La logique basique eut voulu que nous réagissions tous ensemble en construisant un syndicat commun mais les visées hégémoniques et les duplicités en ont voulu autrement. La CSTP, rebaptisée Info'com, a tenté une OPA agressive sur le SNJ-CGT, le SGLCE et le BP-UFICT ; heureusement l'opération semble avoir fait pfffttt..., comme disait l'autre ! Les photgraveurs du SGLCE ont, quant à eux, noué depuis longtemps des relations de solidarité syndicale avec les camarades du SNJ-CGT dans



De gauche à droite : J.-F. Ropert, Dominique Candille (secrétaire générale du SNJ-CGT), M. Norguez.

les rédactions. Puisque l'espoir immédiat d'un grand syndicat du « tous ensemble » semble repoussé au lointain, il faut bien construire avec ce que l'on a.

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, 76 photgraveurs ont quitté la convention collective des ouvriers pour adopter celle des journalistes.** Que l'on ne se trompe pas, cela ne fait pas d'eux des écrivains suffisants et prétentieux, la plupart continueront à faire ce qu'ils ont toujours fait : réaliser techniquement les quotidiens de presse parisienne. Mais cette nouvelle qualification accompagnée de formations adéquates leur permettra simplement de rester en place et d'évoluer dans leur métier, sans apartheid syndical. Les ex-photgraveurs répondront désormais aux jolis noms de « rédacteurs graphistes, rédacteurs infographes, rédacteurs iconographes, rédacteurs photo confirmés, rédacteurs maquettistes, éditeurs réalisateurs, secrétaires de rédaction ».

## Un accord historique

Un accord historique a donc été passé entre le SNJ-CGT et le SGLCE, entérinant la double appartenance syndicale de la section photogravure. Une partie de la cotisation syndicale des camarades au statut journaliste versée au SGLCE est rétrocédée au SNJ-CGT et une réflexion sur la transformation des structures syndicales a lieu actuellement.

En effet, la seule juxtaposition de nos forces n'aurait ni sens ni efficacité si elle ne donnait naissance à une structure nouvelle et réunie, plus proche des attentes des salariés de la profession. En se combinant, les éléments se transforment, cette loi vaut pour la sociologie comme pour la chimie.

Cette décision inédite répond à une responsabilité essentielle du mouvement syndical : unir les salariés contre les prétentions patronales dans le respect des diversités, dans l'acceptation de tous et non à marche forcée, habitude inadmissible d'une époque révolue.

Une réunion exceptionnelle avalisant la double appartenance a eu lieu le 31 mai 2007 au cours de laquelle Marc Norguez (secrétaire général du SGLCE) a remis à Dominique Candille (secrétaire générale du SNJ-CGT) la part de cotisations revenant à son syndicat (voir photo jointe).

Le 1<sup>er</sup> résultat encourageant de cette nouvelle union est d'avoir, ensemble, fait reculer le patronat dans sa volonté de mettre en place des négociations salariales séparées entre les sièges éditoriaux, les imprimeries et la distribution. Gageons que cette démarche unitaire novatrice donnera des idées à tous ceux qui pensent que seule l'unité des travailleurs peut faire plier le patronat.

L'appétit vient en mangeant, mettons les bouchées doubles !

Thierry FRONTY





# Texte préparatoire au congrès des 11 et 12 octobre 2007

9 Les 23, 24 et 25 mars 2006, lors du XIV<sup>e</sup> Congrès du SGLCE, nous avons décidé de poursuivre notre réflexion en convoquant de nouvelles assises pour mieux apprécier  
10 les évolutions rapides d'une extrême importance que connaît notre profession. Elles concernent à la fois nos activités professionnelles et nos structures syndicales.  
11 Cette décision était pleinement justifiée, nous le constatons aujourd'hui.

12 Il y a 18 mois, nous effectuons nos travaux en pleine lutte contre le CPE. Une mobilisation de la jeunesse et du monde du travail sans précédent depuis 1995 a  
13 contraint le gouvernement Villepin à retirer son projet. Le refus de généralisation de la précarité a grandi et c'est le CNE aujourd'hui qui est remis en question  
14 par la Cour d'appel de Paris.

15 Nous décidions ensemble – et un peu seuls, il faut bien le dire – d'appeler à une non-parution des titres de la presse quotidienne nationale le 28 mars 2006 pour marquer notre  
16 implication complète dans le mouvement. Après cette belle victoire de la jeunesse et du monde du travail, l'actualité nationale a très vite été marquée par les élections prési-  
17 dentielles et législatives dont le volet social fut un enjeu majeur.

18 Dans cette période, la CGT a, dans son rôle de syndicat, développé son projet d'un nouveau statut du travail salarié et d'une sécurisation réelle des parcours professionnels. Ce  
19 thème a été repris par de nombreux candidats, y compris par celui qui est devenu depuis Président de la République.

20 Ce dernier a pourtant un long passé dans le camp des majorités qui, aux ordres du patronat, ont tout tenté pour revoir à la baisse les garanties collectives du monde du travail.

21 Le programme du camp vainqueur des dernières élections comporte de très mauvaises mesures pour les salariés. Il annonce la présence au pouvoir d'une droite  
22 conservatrice, décomplexée et offensive. Elle occupe le champ politique avec les principes du Medef : le travail est un coût financier qu'il faut réduire sans cesse ;  
23 l'individualisme est poussé à son paroxysme dans tous les aspects de l'existence ; toutes les considérations d'un problème sont soumises à la logique financière.

24 En même temps, la victoire électorale de l'UMP est nette et illustre le trouble de millions d'électeurs devant le manque de perspectives alternatives et progres-  
25 sistes au capitalisme décomplexé qu'est le libéralisme.

26 Et le débauchage politique qu'a pratiqué le nouveau président au-delà des partis de droite a accru cette perte de repères chez de nombreux salariés.

27 Devant cette situation qui bouscule certaines fausses certitudes, le syndicalisme doit remplir avec détermination son rôle de défense des intérêts individuels et  
28 collectifs des salariés, actifs ou non.

29 Cette fonction de rassemblement passe par la résistance aux attaques brutales du MEDEF et de son personnel politique ainsi que par la lutte sur des proposi-  
30 tions audacieuses et alternatives contrecarrant les objectifs de ceux qui veulent sans cesse précariser, casser l'emploi et la solidarité.

## 31 Après les élections

33 Aujourd'hui, force est de constater que la droite met en œuvre son programme. En effet, parmi les premières décisions prises, les attaques sur le droit du travail  
34 commencent par une remise en cause du temps de travail avec l'instauration des heures supplémentaires exonérées de cotisations sociales. Ces heures effectuées  
35 au-delà des 35 heures sont aussi défiscalisées pour celles et ceux qui paient l'impôt sur les revenus.

36 L'offensive se poursuit par le projet de contrat de travail unique faisant des CDI des CDD.

37 Complétant le tableau du côté de la protection sociale, les franchises médicales augmentent la part des assurés sociaux dans le financement de notre système de santé.

38 Concernant les salaires, la pression est mise sur le SMIC puisque celui-ci n'a pas bénéficié du coup de pouce gouvernemental lors de sa revalorisation du 1<sup>er</sup> juillet  
39 2007. Pour justifier cette mesure d'austérité touchant le salaire minimum, le gouvernement prétexte qu'elle pénaliserait l'emploi !

40 Voici donc la logique du slogan « travailler plus pour gagner plus ». Il s'agit de travailler plus longtemps pour un salaire qui n'augmenterait pas, au nom de la lutte  
41 pour l'emploi. Ce joyau d'économie ultralibérale s'accompagnerait d'une attaque sur le pouvoir d'achat par l'instauration d'une TVA dite sociale sur la consom-  
42 mation des ménages. Cette mesure pénalisant davantage les salariés aux revenus modestes est bien sûr présentée par le gouvernement comme une réponse aux  
43 problèmes de financement de la protection sociale. Pour le patronat, elle a l'indéniable avantage de ne pas mettre à contribution les entreprises.

44 Enfin, cerise sur le programme antisocial, l'autoritarisme du gouvernement à l'égard des salariés et des syndicats se renforce avec la remise en cause rampante du  
45 droit de grève par l'instauration d'un service minimum anti-grève dans les transports publics.

46 Présentée comme limitée à ce seul secteur, cette mesure à effet « boule de neige » est en réalité à vocation expansive pour tous les secteurs du privé et du public.

47 À cette longue liste de décisions politiques remettant en cause nombre d'acquis et de droits des salariés, fruits de décennies de luttes, s'ajoute un puissant volet  
48 d'attaques tous azimuts des services publics sous la forme de réduction des dépenses publiques et de non-remplacement des départs en retraite.

49 L'heure est grave, très grave pour les salariés de ce pays.

50 Moins de droits pour les citoyens, moins de droits pour les salariés, l'insécurité sociale chère à la présidente du Medef guide les réformateurs libéraux vers un nou-  
51 veau modèle social vidé de sa substance solidaire pour la société française.

52 Nous refusons ce modèle social qui tourne le dos aux besoins des salariés, jeunes, privés d'emploi et retraités pour répondre aux attentes des plus riches.

53 Du CNE au contrat de travail unique, en passant par les baisses d'impôts pour les « rentiers » et l'arnaque des heures supplémentaires qui pèsent contre l'aug-  
54 mentation des salaires et l'embauche, la CGT est bien décidée à faire face avec les salariés à ce qu'il faut bien qualifier – par delà l'inventaire des engagements  
55 électoraux et premières actions du gouvernement et du parlement – de contre-révolution libérale.

56 La force du syndicalisme – et de la CGT tout particulièrement – est une nécessité pour que le monde du travail puisse se faire entendre et respecter.

57 Le renforcement de la CGT et de son action revendicative est bien un enjeu essentiel posé à tous les adhérents.



58 Nous avons fait de cette question une priorité de notre XIV<sup>e</sup> Congrès.  
59 Sur le plan revendicatif, ce que nous écrivions il y a 18 mois demeure pleinement d'actualité.  
60 En matière d'emploi, des solutions existent, écrivions-nous. Elles passent par un renouvellement des générations avec l'embauche de jeunes remplaçant ceux qui,  
61 après avoir travaillé dans des conditions de pénibilité reconnues, partent à la retraite à 55 ans. Cette politique de l'emploi stable passe par le maintien et le développement des charges de travail, par la mise en œuvre permanente d'investissements humains et industriels pour répondre aux besoins, aux bouleversements de  
62 la communication graphique.  
63 « L'investissement humain », c'est dans le développement des compétences, par l'accès à la formation professionnelle et la reconnaissance des qualifications  
64 obtenues qu'il se manifeste.  
65 Le maintien et le développement de la charge de travail ont été l'objet de plusieurs batailles ces derniers mois.  
66 Le démarrage de l'imprimerie de Gallargues pour Le Figaro, La Croix et d'autres titres participe à cet objectif. Il en est de même des actions dont l'objet est de  
67 conserver, dans des entreprises de presse, les publications du Groupe Le Monde et la totalité des abonnés de La Croix.  
68 Aux NMPP (Stains, Roissy, Combs-la-Ville), dans les ARM, à la SAD, à SPPS, nos camarades mènent la même activité sur cette question de la charge de travail.  
69 En effet, la direction et les éditeurs ont toujours l'obsession de sous-traiter les activités et de vider l'entreprise de son papier.  
70 La distribution de la presse a besoin de règles sociales pour la totalité des salariés qui la réalise : les salariés des dépôts et plate-forme, les porteurs, les diffuseurs  
71 et les transporteurs.  
72 Le groupe NMPP doit retrouver sa mission de service public en faveur des éditeurs et des lecteurs. Il ne peut ni être une composante quelconque du groupe  
73 Lagardère, ni obéir strictement et uniquement aux règles ultralibérales car la presse n'est pas un produit marchand banal. Si elle n'est pas indispensable à la vie,  
74 elle est essentielle à la démocratie. Elle doit être libre et indépendante. On doit pouvoir la fabriquer et la diffuser sans être inquiété et un journaliste doit être à  
75 même de travailler sans la crainte de se voir arrêté, inculpé ou perquisitionné.  
76 En France, si la situation des journalistes est sans commune mesure avec celle de très nombreux pays, certains sont inculpés, tel Denis Robert dans l'affaire  
77 Clearstream, ou inquiétés au sujet de leurs sources. Cela n'est pas normal.  
78 De même, l'indépendance des titres renvoie à leur propriétaire. En 2007, les 2 derniers journalistes qui étaient également « patrons » de presse ont dû quitter leur  
79 siège sous la pression d'investisseurs et par contestation de leurs choix économiques. Tout un symbole !  
80 Si tous les titres de la presse quotidienne nationale connaissent une réelle précarité économique et financière, la responsabilité de cette situation n'en incombe ni  
81 aux coûts de fabrication ou de distribution, mais à un lectorat trop limité et à un système d'aides à la presse inopérant.  
82 Pour prendre en charge la situation fragile de la presse quotidienne nationale d'information, il est toujours aussi indispensable – comme nous l'avons écrit à plu-  
83 sieurs reprises, dès 2005, et ainsi que le demande le Conseil économique et social dans son avis du 6 juillet 2005 – de créer une haute autorité pour coordonner et  
84 impulser les aides au pluralisme et au développement de la presse. Cette institution devrait non seulement gérer les fonds mis à sa disposition par le législateur  
85 mais également pouvoir intervenir au nom de l'État comme garant financier dans des projets favorisant le pluralisme.

### 87 Les luttes

88  
89 L'emploi et l'investissement – ou plutôt l'absence d'investissement du Groupe Quebecor – ont été au cœur de la grande bataille des JDC.  
90 Menée dans des conditions particulières avec une section CGT composée de salariés n'ayant pas à l'origine une longue culture syndicale, cette lutte  
91 a été formidable d'engagement et d'unité ; mais elle n'a pu empêcher la fermeture du site de Torcy.  
92 Pour autant, un compromis obtenu dans la lutte a permis aux travailleurs de sortir dignement de ce conflit en arrachant à Quebecor, principal respon-  
93 sable de leur situation, des moyens pour rebondir dans leur vie et surtout, pour se repositionner sur le marché du travail.  
94 Notre syndicat s'est investi pleinement dans ce conflit. Aujourd'hui il est toujours aux côtés de ses adhérents sans emploi.  
95 Sans décider à la place des salariés et des syndiqués, il a apporté son point de vue, son expérience, ses moyens. Il a tenu son rôle de structure de proxi-  
96 mité, efficace et démocratique.  
97 Le SGLCE a participé aux actions permettant d'élargir et de rendre publics le conflit et la responsabilité du Groupe Quebecor.  
98 Le 1<sup>er</sup> mai 2007 et la journée avec les salariés de Maresquel ont fait partie des dizaines d'initiatives, des temps forts de ce combat dont la raison d'être  
99 était la poursuite de l'activité de l'imprimerie.  
100 Cet objectif a été partagé par les élus, notamment régionaux, et les municipalités de Torcy et de Champs-sur-Marne. Leur implication a permis d'utili-  
101 ser tous les moyens pour rechercher les solutions industrielles.  
102 Malheureusement, elles n'ont pas abouti. En réalité, c'est lors de la cession par Quebecor à son directeur, Jean de Carvalho, que le sort de l'imprimerie  
103 a été scellé. Le SGLCE n'était pas présent à l'époque dans l'entreprise. Les syndicats d'entreprise faibles et divisés n'ont pu, ni s'opposer à la vente, ni  
104 imposer à Quebecor les garanties permettant un avenir industriel à l'entreprise. La différence est notable lorsqu'on considère ce que les travailleurs  
105 peuvent réaliser rassemblés dans un syndicat fort et ce qu'ils ne peuvent pas faire lorsqu'ils sont peu nombreux et isolés à l'entreprise.  
106 La multinationale a pu progressivement revenir sur ses promesses et sacrifier l'imprimerie de Torcy à sa logique financière. Par cette politique, elle  
107 marque son choix de se désengager de ce secteur industriel.  
108 Quebecor a sans doute signé à Barcelone le 4 mai 2007, en plein conflit, un accord « historique » avec l'UNI ; c'est une avancée sociale à mettre au cré-  
109 dit du syndicalisme international au sein duquel la FILPAC tient tout son rôle. Mais il nous faut regretter l'absence de coordination des solidarités et des  
110 luttes au niveau national et international.  
111 À l'Imprimerie nationale, la restructuration continue de l'entreprise aboutit à un immense gâchis humain et industriel. Après les 1 100 suppressions  
112 d'emplois en trois ans, 90 personnes sont toujours en attente de reclassement. La cession du site de Choisy le Roi est, elle aussi, imminente avec 77 sup-  
113 pressions d'emplois prévues.  
114 Ces décisions mettent en lumière la responsabilité de l'État qui a miné de l'intérieur l'avenir de l'entreprise. Privilégiant la vente au secteur privé de  
115 l'Imprimerie nationale, les pouvoirs publics ont organisé leur désengagement économique en sacrifiant l'emploi industriel. Allant au terme de cette





116 logique, la vente du bâtiment de l'ancien siège social de l'entreprise a permis au fond d'investissement Carlyle de s'enrichir de 290 millions d'euros en  
117 quatre ans.  
118 En matière d'emploi, le SGLCE s'inscrit pleinement dans la bataille de toute la CGT pour un nouveau statut du travail salarié et l'acquisition d'une sé-  
119 curité sociale professionnelle.  
120 Considérant que la formation professionnelle est un élément central de ces droits à conquérir, le SGLCE confirme le document d'orientation du XIV<sup>e</sup>  
121 Congrès, en insistant sur le fait que le droit à la formation est bien un enjeu de classe que les salariés doivent s'approprier et ne pas en laisser le mono-  
122 pole au patronat et aux directions d'entreprise. Nous devons être porteurs d'une démarche qui tient tous les maillons d'une politique émancipatrice,  
123 sécurisante pour les salariés par l'emploi et la formation.  
124 La négociation annuelle obligatoire (NAO) à l'entreprise est une obligation qui date de 1982 (loi Auroux). Elle sera d'autant mieux respectée des pa-  
125 trons si les mobilisations régionales sont plus fortes. Les militants du SGLCE n'ont pas découvert la NAO depuis quelques mois. Dès octobre 2005, nous  
126 écrivions qu'elle « est, pour toutes nos bases organisées, un moyen concret d'action » et ajoutons « trop peu utilisée dans nos industries, nous enten-  
127 dons la développer, loin du formalisme institué par les dérives d'un pseudo dialogue social ». À cet égard, nous souhaitons animer une politique  
128 salariale offensive dès 2006.  
129 En presse, c'est en 2007 que cette politique salariale a été menée, en résistance à une offensive du SPQN qui voulait compartimenter les négociations  
130 salariales annuelles par secteurs de production.  
131 Les salariés de tous secteurs ont refusé avec force et enthousiasme cette nouvelle tentative de division de la part du patronat qui s'est exposé à une  
132 non parution le 13 juin dernier. Il n'a pas été nécessaire d'expliquer longuement les dangers de cette proposition, les tromperies des compensations ou  
133 des garanties promises par les patrons pour quelques-uns. Il est dommage que ceci n'ait pas été compris par certains syndicats du Livre parisien.  
134 La détermination des adhérents a permis la signature d'un accord historique en presse parisienne qui rassemble toutes les catégories dont les journa-  
135 listes. Cette démarche confirme l'orientation d'ouverture de notre syndicat vers les syndicats de journalistes, de rapprochement et de travail en com-  
136 mun avec nos camarades du SNJ-CGT.  
137 En dehors de la presse, des résultats positifs sont à mettre à l'actif des mobilisations dans les entreprises. A PMC, Presse Informatique, et au sein du grou-  
138 pe Excelsior les sections syndicales ont négocié la politique salariale 2007 et signé des accords.  
139 À Exacompta, il y a eu un fort renforcement syndical autour du délégué syndical. Aux dernières élections professionnelles, la CGT est rentrée au Comité  
141 d'entreprise avec 2 sièges titulaires sur 5 et elle a doublé son nombre d'adhérents, passant de 18 à 36 en 2006.  
142 Ce rapide bilan confirme que le SGLCE a raison de faire confiance aux salariés en agissant au quotidien pour qu'ils soient acteurs et décideurs.

## **Repères revendicatifs**

145 Le SGLCE appelle les salariés de l'information et de la communication à la résistance revendicative face aux mauvais coups portés contre leurs droits fonda-  
146 mentaux et leurs acquis sociaux et salariaux.  
147 À l'opposé de mesures réactionnaires dignes du XIX<sup>e</sup> siècle imposées par le gouvernement et le patronat, le SGLCE revendique une retraite à 55 ans pour les sa-  
148 lariés ayant exercé ou exerçant des travaux pénibles, une politique économique du plein emploi et une sécurité sociale professionnelle de haut niveau pour tous.  
149 Contre l'injustice et la précarité institutionnalisée qui s'enracinent dans notre société, nous portons des revendications de justice et de progrès social pour une  
150 nouvelle redistribution des richesses vers l'emploi, la sécurité sociale, les retraites et des logements pour tous.  
151 Au cœur de notre activité, l'augmentation de toutes les rémunérations des salariés des entreprises des différentes branches de l'information et de la communi-  
152 cation sera la priorité de notre activité syndicale. Cela passe par le renforcement de notre présence concrète partout où cela sera nécessaire à la mobilisation,  
153 au soutien et au développement des actions revendicatives et à l'organisation des salariés.  
154 Face à l'insécurité sociale et à la peur qu'inspirent les programmes du patronat et du gouvernement, le SGLCE portera auprès des salariés l'espoir d'une résis-  
155 tance utile et nécessaire en faveur d'autres choix pour leur pleine reconnaissance au travail et dans la société d'aujourd'hui.  
156 Le syndicat s'engage à développer partout les actions favorables aux augmentations de salaires et au rattrapage du pouvoir d'achat. Dans ce cadre, le SMIC doit  
157 être immédiatement porté à 1 500 € bruts pour 151,67 heures.

## **Vers l'unité en attendant le syndicat unique**

160 Lors de ce congrès, nous devons – comme nous l'avions prévu l'an dernier – soit finaliser et mettre en œuvre nos statuts votés lors du XIV<sup>e</sup> Congrès, soit, si les  
161 conditions le permettent, dissoudre le SGLCE et donner naissance au syndicat unique pour lequel nous militons depuis plus d'une décennie.  
162 À l'évidence, les conditions ne sont pas remplies pour créer à court terme le syndicat du « tous ensemble » à Paris.  
163 Sans s'y résigner, le SGLCE prend acte de cette situation ; il la regrette profondément.  
164 Il fonctionne donc sur la base des principes et statuts déterminés lors de son XIV<sup>e</sup> Congrès.  
165 Il ne s'interdit pas de les modifier pour les mettre toujours mieux au service de ses principes, de ses ambitions syndicales et surtout des attentes des syndiqués.  
166 Alors qu'il faut davantage d'unité dans un contexte chaque jour plus difficile ; c'est la division syndicale, comme nous le craignons, qui s'est confirmée.  
167 La section des imprimeurs-rotativistes de presse a décidé de se constituer en syndicat. Le SGLCE ne porte aucune responsabilité dans cette décision.  
168 Depuis la crise – de septembre 1993 jusqu'à novembre 2006 – le SGLCE a été la maison des rotativistes. Ils y avaient toute leur place. Ils ont refusé de participer  
169 à trois congrès, en 1998, 2001 et 2006. De même, ils ont laissé vacantes leurs places à la commission exécutive, au bureau syndical et sans doute au secrétariat.  
170 L'année dernière, nous avons même reculé au dernier moment la date du congrès de 6 mois pour leur permettre d'y participer.  
171 Au travers de la consultation organisée en janvier et février 2007, c'est cette volonté et un indéfectible engagement en faveur de l'unité et du rassemblement  
172 qu'ont exprimé les adhérents du syndicat. Les résultats et commentaires publiés dans le Livre parisien n° 323 sont sur ce point sans équivoque : nous rejetons la  
173 scission et aucune mesure d'exclusion n'a été appliquée à l'encontre de quiconque.  
174 Aussi, pour nous, les choses sont claires : les imprimeurs-rotativistes de presse retrouveront leur place s'ils manifestent leur désir de revenir.

175 La décision qui a été prise par les rotativistes s'inscrit dans un projet syndical élaboré par la CSTP, niant les syndicats CGT existants.  
176 Ce schéma d'organisation s'est réalisé en accord avec le secrétaire général de notre fédération. Il vise à créer trois syndicats à Paris – sièges éditoriaux,  
177 imprimeries, distribution – pour négocier les restructurations et se calquer sur le modèle de fonctionnement du secteur presse fédéral.  
178 Ces décisions ont eu des répercussions négatives pour la représentation de la CGT dans les entreprises auprès des salariés. Notre syndicat est opposé à ce  
179 redécoupage syndical. Pour ce qui nous concerne, dans les sièges éditoriaux de la presse quotidienne, dans un contexte de profonds changements d'environ-  
180 nement professionnel et d'encadrement conventionnel, nous avons fait le choix du rapprochement avec le SNJ-CGT au travers de la double appartenance d'une par-  
181 tie de nos adhérents.  
182 Oui, il y a bien trois secteurs de production qui fonctionnent avec leurs propres caractéristiques sociales, démographiques et sociologiques.  
183 Notre syndicalisme ne peut pas faire abstraction de ces réalités.  
184 Mais ces salariés sont avant tout des salariés travaillant dans la même filière, ayant les mêmes donneurs d'ordres, fabriquant le même produit.  
185 La différence évidente entre les lieux de production ne peut conduire à prôner le séparatisme syndical. Cette orientation ne mènerait qu'à l'affaiblissement de  
186 l'ensemble du Livre parisien.  
187 Au contraire, pour un syndicalisme de masse comme le nôtre, la mise en place de trois secteurs doit rassembler les adhérents qui vivent au quotidien les mêmes  
188 situations pour qu'ils puissent débattre et proposer au syndicat d'agir tous ensemble.  
189 Les secteurs que nous mettons en place ont une raison d'être professionnelle et un rôle démocratique essentiel. Ils utilisent la réalité des entreprises pour cons-  
190 truire un rapport de forces régional plus efficace.  
191 C'est très différent des 3 syndicats regroupés un jour en union syndicale, un autre jour en « comité inter ». Ce Comité intersyndical du Livre parisien que certains  
192 prétendent représenter en excluant les 2 600 adhérents du Syndicat général du Livre et de la communication écrite.  
193 Le SGLCE n'anéantira pas le rapport de forces que représentent les salariés unis dans le même syndicat pour rejoindre un projet de bric et de broc. Ses militants  
194 entendent faire vivre et progresser leur syndicat. Ils n'entendent pas pour autant se couper des autres militants CGT de la profession ou de l'interpro. Ils ne sont  
195 pas isolés, ne vivent pas en marge de la CGT, bien au contraire.  
196 Le SGLCE poursuit son implication dans les structures interprofessionnelles et favorise l'implication des sections syndicales dans les unions locales.  
197 Pour la profession, le SGLCE propose toujours le rassemblement et la coordination à tous les niveaux.  
198 Dans les entreprises où existent malheureusement plusieurs structures CGT, nous proposons de tendre à l'unité. Si les différents sigles posent problème et que  
199 c'est le seul problème, nous proposons de ne pas les faire apparaître et de présenter les candidats et les responsables syndicaux sur l'en-tête qui nous est  
200 commun, celui de la CGT.  
201 Le SGLCE ne fait pas, a priori, une croix sur le Comité inter presse.  
202 Ce CILP ne pourra être celui que souhaitent les dirigeants des années 70 et 80 car, à l'époque, le CILP devait être la phase préparatoire du syndicat commun.  
203 Puisque certains de nos camarades des syndicats du Livre parisien veulent l'autonomie et le séparatisme, nous proposons une réunion de coordination de la  
204 presse parisienne réunissant 2 militants par syndicat régional de salariés des secteurs techniques et ouvert aux journalistes CGT s'ils le souhaitent.  
205 Les réunions ponctuelles seront convoquées en fonction de l'actualité. La règle de prise des décisions se fera à l'unanimité des syndicats. En cas de désaccord,  
206 chaque syndicat agira selon sa volonté.  
207 En cas d'accord de tous les participants, le CILP (réunion de tous les délégués presse) sera convoqué.  
208 Au-delà et plus largement, le SGLCE propose la mise en place d'une coordination régionale des syndicats d'Île-de-France qui le souhaitent, quelle que soit leur  
209 structure ou leur taille, pour échanger leurs expériences, tisser des liens de solidarité et se soutenir mutuellement dans les luttes.  
210 Ce niveau régional d'intervention syndicale fait défaut depuis de trop nombreuses années.

### **Pour une fédération de la Communication**

213 Aujourd'hui comme hier, le SGLCE souhaite continuer à participer à la vie de sa fédération, la Filpac CGT. Il a vécu sa création et son développement avec  
214 enthousiasme. Il aspire à la renforcer et à la faire évoluer vers une fédération de la communication dans son sens le plus large.  
215 Le 48<sup>e</sup> Congrès confédéral a soulevé ces questions. Notre syndicat a eu l'opportunité d'intervenir sur ce sujet en indiquant que la création d'une fédération de la  
216 communication était à l'ordre du jour. Les militants du SGLCE, comme beaucoup d'autres, constatent la rapidité et l'ampleur des bouleversements dans le monde  
217 de la presse, de la communication et de l'information. Les limites des fédérations des années de l'après-guerre ne peuvent convenir à l'appréhension conven-  
218 able et complète des problèmes posés aujourd'hui ou demain. Cela est vrai pour la création, l'élaboration, la rédaction des messages, des contenus ; cela l'est  
219 également pour la diffusion, la distribution, et cela l'est toujours dans la fabrication des supports.  
220 Les techniques se multiplient et rapprochent des salariés jusqu'alors éloignés.  
221 Il importe donc de rechercher toutes les opportunités d'un travail en commun avec les autres structures CGT et notamment les autres fédérations.  
222 Il est nécessaire de veiller à renforcer des liens fraternels tissés avec elles : avec la fédération du Spectacle avec laquelle nous dirigeons le Groupe de protection  
223 sociale Audiens pour des centaines de milliers de salariés, avec la fédération des Activités postales et des Télécommunications avec qui nous nous retrouvons  
224 sur de nombreux dossiers de la distribution de la presse et dont le secteur pèse chaque jour davantage au niveau des donneurs d'ordres.  
225 Il est également indispensable d'établir des relations normales, c'est-à-dire de confiance et de complémentarité avec les journalistes, en premier lieu avec le  
226 SNJ-CGT, mais aussi à un niveau différent, avec les autres structures syndicales de journalistes.  
227 Alors que les transformations techniques, portées par l'omniprésence du numérique qui constituent une véritable révolution... informationnelle, bouleversent  
228 de nombreux cadres professionnels et syndicaux, il serait néfaste pour l'avenir du syndicalisme CGT de ne pas faire preuve de volontarisme et d'en rester au  
229 niveau de déclarations non suivies d'effets.  
230 Le SGLCE n'a pas voulu l'éparpillement syndical du Livre CGT à Paris. Au contraire, il a agi, agit et agira pour l'unité.  
231 Face à la situation que subissent les travailleurs, les retraités, les jeunes de nos professions, le SGLCE pratiquera un syndicalisme de terrain dans les entreprises,  
232 un syndicalisme de lutte et de rassemblement pour faire aboutir les revendications.





# HEURES SUPPLÉMENTAIRES

**NON à l'arnaque, OUI à l'augmentation des salaires et à l'embauche !**

**“Ceux qui veulent travailler plus pourront gagner plus”.**

**C'est ce slogan que le gouvernement prétend mettre en œuvre dans son projet de loi sur les heures supplémentaires. En fait, l'objectif est aux antipodes des aspirations des salariés et des besoins du pays.**

## QUE DIT LE PROJET DE LOI ?

### ● Majoration des heures supplémentaires

Elle sera de 25 %, même dans les entreprises de moins de 20 salariés (sauf dispositions contraires prévues par accord de branche ou d'entreprise).

### ● Exonération du revenu imposable

Les salaires versés au titre des heures supplémentaires seront déduits du revenu imposable du salarié ; il n'y aura pas de crédit d'impôt pour ceux qui ont des revenus trop faibles pour être imposables.

### ● Allègement des cotisations sociales salariales

- le montant de cette réduction sera fixé ultérieurement par décret,
- les heures complémentaires effectuées par les salariés à temps partiel seront exonérées dans la limite de 10 % de la durée de travail fixée dans le contrat de travail,
- les cadres au forfait dont le nombre de jours de travail dans l'année dépasse le plafond légal de 218 jours et qui n'ont pas choisi les jours de repos compensateurs seront concernés par cette mesure.

### ● Allègements des cotisations sociales patronales

Les cotisations sociales patronales acquittées par l'employeur sur les heures supplémentaires seront réduites. Le coût d'une heure supplémentaire ne devra pas être supérieur à celui d'une heure normale.

### ● Coût des mesures

Le coût du dispositif serait de 5 à 6 milliards d'euros par an dont 2,5 à 3 milliards pour les allègements de cotisations sociales.

### ● Le dispositif entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

son employeur à la fin du mois.

- Les allègements de cotisations et de contributions fiscales seront d'autant plus faibles que les salaires sont plus bas, ils aggraveront les inégalités.
- Les salariés travaillant à temps partiels ne pourront pas accéder au temps plein (seulement 10 % du temps prévu au contrat de travail pourra faire l'objet d'heures supplémentaires).
- Les salariés précaires et en contrat temporaire ne sont pas concernés par le projet.
- De nombreux salariés travaillant dans des branches et entreprises où des accords prévoient des majorations pour heures supplémentaires inférieures à 25 %, voire un déclenchement de celles-ci au-delà du temps légal (HCR, transports...) resteront écartés de l'essentiel de la mesure. Ce sont très souvent les salariés qui ont les temps de travail les plus longs et les salaires les plus bas :

Hôtels – cafés – restaurants,  
horaire par semaine/majorations :  
36 heures à 39 heures : 10 %  
40 heures à 43 heures : 20 %  
À partir de 43 heures : 50 %.

## Au détriment de l'embauche et des conditions de travail

Le gouvernement veut délibérément allonger le temps de travail de ceux qui ont un emploi et faire baisser le salaire payé par heure de travail. *Pour une entreprise de 50 salariés, faire travailler 3 heures supplémentaires par semaine à chaque salarié revient à supprimer quatre possibilités d'embauche.*

Les demandeurs d'emploi, eux, resteront sur le carreau, les employeurs préférant les heures supplémentaires à l'embauche.

Les conditions de travail, déjà très dégradées, se ressentiront de nouvelles pressions contre l'équilibre entre vie au travail et vie hors du travail.

## Ni volontariat, ni gain réel de pouvoir d'achat

Contrairement aux engagements de campagne électorale, il n'y aura ni volontariat, ni gain réel de pouvoir d'achat :

- l'employeur décide de qui fait ou ne fait pas des heures supplémentaires, les salariés ne peuvent ni les exiger ni les refuser ;
- rien n'est prévu pour faire reculer les pratiques illégales par lesquelles de nombreux salariés sont contraints à des heures supplémentaires non déclarées et souvent non payées ;
- le gain de pouvoir d'achat est illusoire et de courte durée : quelques euros immédiats vite repris par le blocage du salaire de base auquel seront encouragés les employeurs et par les augmentations de dépenses de santé (déremboursements, franchises) et d'impôts (TVA par exemple) qui devront compenser l'affaiblissement des ressources de la protection sociale qui découle de ce projet.

## Encore plus injuste pour les plus bas salaires

Dans une TPE, si un salarié payé au Smic travaille 4 heures supplémentaires par semaine, la Sécurité sociale devra verser 5,50 euros à

## POUR GAGNER PLUS EN TRAVAILLANT MIEUX AVEC UN EMPLOI POUR TOUS, AGISSONS POUR NOS REVENDICATIONS

Dans un communiqué commun, les Confédérations CGT, CFDT et CFE CGC se sont prononcées contre ce projet. Elles ont exprimé leur position commune par un vote négatif, également exprimé par la confédération FO, dans tous les organismes de protection sociale officiellement consultés sur ce sujet.

C'est un point d'appui pour construire des initiatives et des mobilisations dans les entreprises et les branches pour :

- des augmentations de salaire sans être contraints de travailler plus,
- des embauches et la requalification des contrats précaires ou à temps partiel contraint en CDI à temps plein,
- l'amélioration des conditions de travail.



# UN PAS SUPPLÉMENTAIRE DANS L'ÉGALITÉ DES DROITS



**U**N accord national interprofessionnel relatif à la diversité dans l'entreprise a été signé en novembre 2006 par les 3 syndicats patronaux (Medef, CGPME, UPA) et les 5 syndicats de salariés (CGC, CFTC, FO, CFDT et CGT).

Cet accord, largement réclamé par les forces de progrès et particulièrement par la CGT, a pour objet de « lutter contre les discriminations en s'attachant au respect de l'effectivité du droit et s'engager en faveur de la diversité, de l'égalité des chances et de traitement, reconnaître à chacun sa place dans la société... ». Les parties signataires considèrent que la réalité de la diversité doit conduire les entreprises à offrir à tous, à compétences et capacités égales, les mêmes possibilités dans l'emploi et dans son accès ».

Cet accord « vise, dans le domaine de l'emploi, à garantir aux salariés la non-discrimination et l'égalité de traitement en matière de recrutement, d'affectation, de rémunération, de formation professionnelle et de déroulement de carrière sans distinction d'origine vraie ou supposée ou d'appartenance ou de non appartenance vraie ou supposée à une ethnie, une nation ou une race et sans distinction selon le patronyme, l'apparence physique ou le lieu de résidence ».

Par cet accord, les partenaires sociaux demandent aux dirigeants d'entreprise de s'engager pour :

- ☛ affecter les moyens nécessaires au soutien de cette démarche (formation, communication) ;
- ☛ désigner dans chaque entreprise « un correspondant égalité des chances » ;

☛ sensibiliser et mobiliser la hiérarchie et les représentants du personnel sur ces questions ;

☛ permettre que dans chaque entreprise soient mises en place des procédures adaptées pour que le recrutement se fasse le plus objectivement possible et strictement sur la base des compétences et des capacités professionnelles requises ;

☛ mettre en place une réunion annuelle dans les entreprises de 50 salariés ou plus appelée « comité élargi de la diversité » ;

☛ une fois par an, réunir les délégués du personnel dans les entreprises de moins de 50 salariés pour discuter de la question des discriminations.

Plusieurs clauses de cet accord revêtent un caractère impératif, ce qui traduit une volonté sérieuse de s'attaquer à cette problématique. Même si ce texte est encore insuffisant, il représente néanmoins un progrès significatif par rapport à la situation existante et un outil supplémentaire pour combattre dans les entreprises les pratiques discriminatoires liées aux origines sociales, ethniques ou culturelles. C'est une étape importante dans le combat général que mène la CGT pour l'égalité des droits.

**Ali M'SAOURA**





# Négociation : pénibilité au travail

**D**EPUIS le mois de juin et le rassemblement de Dunkerque organisé par la CGT afin de relancer la négociation interprofessionnelle avec le Medef sur la reconnaissance et la réparation de la pénibilité au travail par des retraites anticipées, quelques avancées ont eu lieu. Ainsi, devant l'immobilisme patronal sur ce sujet d'une extrême gravité, le 4 juin, Bernard Thibault dans son intervention au meeting sur la pénibilité au travail, mettait en garde et proposait :

« Au nom de la CGT, je fais aujourd'hui une proposition qui permet de traiter l'urgence des situations et qui nous donne le temps de mettre en place un système élaboré conjuguant la prévention de la pénibilité et la réparation de la pénibilité.

Le premier volet immédiat doit être un dispositif de départ en retraite anticipé pour les salariés qui ont aujourd'hui entre 55 et 60 ans et qui ont exercé pendant au moins 15 ans des travaux pénibles, astreignants ou des emplois qui les ont exposés à des produits dangereux. L'essentiel des financements pourrait venir de la réallocation des fonds publics et d'entreprises qui sont utilisés pour faciliter les suppressions d'emplois des salariés les plus âgés. Nous réclamons un changement de nature du système. Au lieu de faciliter les suppressions d'emplois voulues par les entreprises, les sommes correspondantes qui s'élèvent à plusieurs milliards d'euros doivent servir à reconnaître la pénibilité du travail et

permettre des départs anticipés à la retraite.

Il faut sortir de la situation de blocage. Une loi cadre peut décider de cette mesure d'ordre social même avec un seul volet d'urgence. Permettre tout de suite des milliers de départs anticipés en retraite pour pénibilité répondrait à l'urgence sociale et ouvrirait la voie pour une négociation sur un dispositif de long terme. »

L'urgence de telles mesures est bien réelle face aux réalités sanitaires et aux inégalités d'espérance de vie vécues par la population en général et certaines catégories de salariés en particulier.

Sur ces deux points, quelques données et résultats d'études officielles méritent d'être largement diffusés.

## Sommes-nous tous égaux devant les effets des conditions de travail sur notre espérance de vie ?

Les réponses que nous apporte l'Observatoire des Inégalités indiquent clairement qu'en moyenne, à l'âge de 35 ans, un ouvrier a une espérance de vie de 7 ans inférieure à celle d'un cadre. Cette différence saisissante fait partie du constat des injustices persistantes liées aux conditions de travail et de vie des salariés en France. On notera que, dans le même temps, l'espérance de vie moyenne augmente chaque année et qu'en parallèle, le bilan des maladies professionnelles ne cesse de s'alourdir (voir tableau).

Ainsi, une étude récente du Bureau international du Travail relève que le travail tue !

Dans le monde, 2 200 000 personnes meurent chaque année dans le cadre de leur

## Espérance de vie et probabilité de décès

|                                | Espérance de vie à 35 ans |        | Probabilité de décès entre 35 et 65 ans (%) |        |
|--------------------------------|---------------------------|--------|---|--------|
|                                | Hommes                    | Femmes | Hommes                                      | Femmes |
| CSP en 1982                    |                           |        |   |        |
| Cadres – professions libérales | 44,5                      | 49,5   | 13,0  | 6,5    |
| Agriculteurs exploitants       | 43,0                      | 47,5   | 15,5  | 8,0    |
| Professions intermédiaires     | 42,0                      | 49,0   | 17,0  | 7,0    |
| Artisans commerçants           | 41,5                      | 48,5   | 18,5  | 7,5    |
| Employés                       | 40,0                      | 47,5   | 23,0  | 8,5    |
| Ouvriers                       | 38,0                      | 46,0   | 26,0  | 10,5   |

Sources : Insee, cohortes 1982-1996.

travail. Parmi elles, 1 700 000 décèdent d'une maladie professionnelle.

## En France aussi le bilan est très lourd !

Selon l'Assurance maladie, chaque jour, 2 salariés meurent d'un accident du travail, 8 salariés meurent de l'amiante. D'ici 2030, l'amiante sera responsable de 50 000 à 100 000 décès.

S'agissant des cancers professionnels, l'Institut national de Recherche et l'Institut de Veille sanitaire relèvent 20 000 cas par an.

Parmi eux, 1 500 cas sont déclarés chaque année, et seuls 600 sont reconnus en maladies professionnelles par la Sécurité sociale. Pourquoi cette double injustice ? La raison en est simple : la charge de la preuve appartient aux salariés ! Les entreprises et les employeurs sont complètement déresponsabilisés et peuvent donc tranquillement « oublier » avoir exposé des salariés à des produits cancérigènes ! D'autres sources d'information annoncent qu'un quart à la moitié des nouveaux cancers serait d'origine professionnelle. On comprend mieux dans ces conditions que le Medef ait, depuis 2003, fait traîner la négociation sur la pénibilité.

Aujourd'hui encore, l'étude

Sumer de la DARES reconnaît que les ouvriers sont trois fois plus nombreux à mourir d'un cancer avant 60 ans que les cadres supérieurs à cause de leur plus grande exposition aux produits cancérigènes à leur poste de travail.

La démonstration est faite que, s'agissant de la pénibilité, réparation doit se conjuguer avec prévention.

## Améliorer les conditions de travail et protéger collectivement les salariés

Cette même étude relève qu'un salarié sur dix risque un cancer lié à son travail. Certains secteurs d'activité – comme le bâtiment, les travaux publics, l'imprimerie, l'industrie du bois et du papier, les activités de maintenance – sont particulièrement ciblés. La raison ? Plus de 20 % de leurs salariés sont exposés aux produits cancérigènes. Rompre le silence assourdissant qui entoure cette question de santé publique est une priorité. La vie et la santé de millions d'êtres humains sont, chaque jour, mises en danger sur leur lieu de travail. Ils méritent mieux que le silence et l'oubli ; ils méritent prévention et une retraite anticipée à 55 ans.

Source : enquête Sumer 2005

## ÉLECTIONS À L'ÉQUIPE

Les élections professionnelles au journal *l'Équipe* ont eu lieu fin mars 2007. Trois collèges étaient présentés aux élections de DP et CE :

- ouvriers et employés ;
- cadres administratifs ;
- journalistes.

Pour 16 postes de DP et 14 postes au CE, une seule organisation syndicale (la CGT) était présente, sauf concernant le collège journalistes où, traditionnellement, une liste unitaire SNJ/SNJ-CGT était présentée aux suffrages des salariés.

Au 1<sup>er</sup> tour, la participation a été très faible puisque sur 369 inscrits, il n'y a eu que 150 votants.

Résultats du 1<sup>er</sup> tour :

- 2 titulaires + 2 suppléants DP pour la CGT dans le collège « ouvriers et employés » ;
- 2 titulaires + 2 suppléants au CE pour la CGT dans le collège « ouvriers et employés ».

Aucun autre élu dans les 2 autres collèges, faute de quorum. Un 2<sup>e</sup> tour a donc été nécessaire.

Résultats de ce 2<sup>e</sup> tour, malgré une participation encore plus faible :

- 1 titulaire + 1 suppléant DP pour l'UFICT-CGT dans le collège « cadres administratifs » ;
- 1 titulaire + 1 suppléant au CE pour l'UFICT-CGT dans le collège « cadres administratifs » ;
- 5 titulaires + 5 suppléants DP pour le SNJ/ SNJ-CGT dans le collège « journalistes » ;
- 4 titulaires + 4 suppléants en CE pour le SNJ/SNJ-CGT dans le collège « journalistes ».

Bien entendu, la présence importante de la CGT dans tous les collèges assure notre représentation. Il n'empêche que la faible participation doit nous interroger sur le sentiment des salariés par rapport aux syndicats, en général, et au nôtre en particulier.

Nos divisions peuvent, à terme, nous coûter très cher. Les directions d'entreprises en sont les principaux témoins intéressés.

**Thierry FRONTY**

## Indice des prix à la consommation

| Périodes       | Indices avec tabac | Var. au cours du der. mois | Var. au cours des 12 der. mois |
|----------------|--------------------|----------------------------|--------------------------------|
| Juillet 2007   | 115,74             | - 0,2                      | + 1,1                          |
| Juin 2007      | 116,03             | + 0,1                      | + 1,2                          |
| Mai 2007       | 115,89             | + 0,3                      | + 1,1                          |
| Avril 2007     | 115,60             | + 0,5                      | + 1,3                          |
| Mars 2007      | 115,04             | + 0,4                      | + 1,2                          |
| Février 2007   | 114,55             | + 0,2                      | + 1,0                          |
| Janvier 2007   | 114,34             | - 0,3                      | + 1,2                          |
| Decembre 2006  | 114,73             | + 0,2                      | + 1,5                          |
| Novembre 2006  | 114,47             | + 0,1                      | + 1,4                          |
| Octobre 2006   | 114,34             | - 0,2                      | + 1,1                          |
| Septembre 2006 | 114,59             | - 0,2                      | + 1,2                          |
| Août 2006      | 114,85             | + 0,3                      | + 1,9                          |

Source : Insee

## Salaires

### Salaire minimum

■ Smic au 1<sup>er</sup> juillet 2007 (salaire en dessous duquel aucun salarié ne doit être payé). 8,44 € brut/heure ;

1 280,07 € sur la base légale de 151,67 heures.

Horaire collectif de 39 heures :

- Mensuel brut avec majoration de salaire de 25 % de 169 heures : 1462,93 €

- Mensuel brut avec majoration de salaire de 10 % de 169 heures : 1428,60 €

- Jeunes salariés :

16 ans : 6,75 € ; 17 ans : 7,60 €.

- Après 6 mois de travail dans une profession ou à 18 ans : 8,44 €.

## Pension d'invalidité

Maxi. par an :

30 % : 9 320,40 €

50 % : 15 534 €

Tierce personne : 11 785,83 € par an

## Préretraites

Garantie minimale journalière

- Préretraite ASF-FNE et préretraite amiante : 28,40 €

## Plafond sécurité sociales

Mensuel : 2 682 € par mois, 32 184 € par an.

## Handicapés

Allocation d'éducation spéciale : 117,72 €/mois

Complément : 1<sup>er</sup> cat. : 88,29 € ; 2<sup>e</sup> cat. :

239,12 € ; 3<sup>e</sup> cat. : 338,44 €

Allocation adulte handicapé : 610,28 €



Le groupe Apex rassemble des spécialistes en économie, finance, comptabilité, gestion, droit du Travail et droit collectif. Tous nos collaborateurs sont recrutés selon leurs compétences et leur volonté d'être au service des salariés et de leurs représentants. Par son activité, sa taille et l'offre complète qu'il présente, le groupe Apex est aujourd'hui le troisième cabinet d'expertise comptable au service des CE des élus et des représentants du personnel. Apex assiste plusieurs centaines de comités animés par des équipes de tout horizon syndical ou par des élus non syndiqués.

### Un groupe indépendant

Les expertises d'Apex sont rigoureuses et objectives. Leur but est de permettre aux élus des CE de disposer de tous les éléments d'intervention dans le débat avec la direction de leur entreprise et de cerner toutes les composantes d'un diagnostic pour se forger leur opinion sur la conduite à suivre.

### Un outil d'aide à la décision

Les diagnostics Apex sont complets. Ils ne se contentent pas de la photographie ou du commentaire comptable du passé. Ils se prononcent sur l'avenir de l'entreprise, ses problèmes et ses choix. Ils donnent à tous les membres du comité les moyens nécessaires pour définir leur propre position.

### Au service des comités d'entreprise

Apex offre une assistance permanente et suivie. Ses interventions sont préparées avec les CE, qui sont régulièrement tenus au courant de ses travaux. Les collaborateurs d'Apex sont disponibles pour répondre aux demandes des élus, les informer régulièrement et les conseiller autant que de besoin.

APEX RÉSULTE DE LA FUSION ENTRE A PRIME ET SOGEX-ACTE  
APEX - 58, quai de Jemmapes 75019 Paris - Tél. 01 53 73 00 00





# Déclaration CGT du 16 août 2007

## La loi sur le service minimum reste inutile, inefficace et dangereuse

**L**e Conseil constitutionnel vient de valider, sans modification ni réserve, la loi sur le « service minimum » dans les transports terrestres de voyageurs. Pour justifier sa décision, il estime que la loi assure un équilibre entre le principe constitutionnel de liberté du droit de grève et celui de continuité du service public.

### La CGT maintient son désaccord avec cette appréciation.

S'il leur avait fallu respecter les délais que la nouvelle loi leur impose pour organiser une grève, les salariés des entreprises de transports publics et privés auraient été empêchés de participer aux mouvements revendicatifs sur la réforme des retraites de 2003 ou sur l'abrogation du CPE de 2006.

Cela confirme le risque que le gouvernement prépare, au nom de la continuité du service public, une offensive contre les acquis sociaux, en tentant au préalable d'affaiblir les moyens d'intervention de tous les salariés.

Force est d'ailleurs de constater que le Conseil constitutionnel n'hésite pas à argumenter de façon

contradictoire selon les circonstances. Il valide ainsi le fait que la loi sur le service minimum remet en cause les accords antérieurs conclus entre les syndicats et les employeurs, alors qu'il avait censuré une telle disposition de la loi sur les 35 heures !

Pour l'application de cette loi, des négociations doivent s'ouvrir entre les syndicats et les employeurs des entreprises de transport terrestre de voyageurs. La CGT y poursuivra la mise en œuvre de sa démarche syndicale, en défendant le libre exercice du droit de grève pour tous les salariés. Pour assurer l'égalité de traitement des salariés et des usagers, elle demande que les négociations ne soient pas éclatées par entreprise mais se déroulent au niveau des branches professionnelles.

La CGT réaffirme ses propositions d'amélioration des services publics de transport au quotidien, sachant que 98 % des dysfonctionnements que subissent les usagers ne résultent pas de grèves mais d'incidents liés en grande partie aux carences des politiques d'investissement, de maintenance et d'emploi des entreprises publiques et privées.

**RASSEMBLEMENT RÉGIONAL  
DE RENTRÉE,  
le 20 septembre, à 14 heures,  
place Henri-Fresnay,  
devant la gare de Lyon  
(12<sup>e</sup> arrondissement de Paris)**

**RIEN NE VA PLUS,  
FAITES VOS COMPTES !**

La note est salée, en cette rentrée, pour les Franciliennes et Franciliens.

Salaires, protection sociale, prix à la consommation, comme on dit : « rien ne va plus ».

Ils nous disent « travailler plus pour gagner plus », sauf que tout augmente sauf les salaires.

Les prix de nombreux produits alimentaires ont augmenté de façon sensible (produits laitiers + 7 à 10 %, produits à base de céréales + 7 à 10 %, les œufs + 5 à 10 %, les volailles + 14 %), tout comme ceux de l'électricité, du gaz, du carburant, des fournitures scolaires, des transports (+ 1,8 %), des loyers, etc.

Faut-il rappeler qu'un ménage sur deux en Île-de-France n'a pas pu s'offrir de vacances ? Pouvoir d'achat, emploi, formation professionnelle, santé, transports, retraite : les moyens existent pour répondre aux besoins !

**L'UNION RÉGIONALE CGT  
Île-de-France vous appelle à participer  
massivement au rendez-vous des luttes  
des salariés qui se tiendra à Paris,  
près de la gare de Lyon.**

*Ce moment de rencontre permettra  
une expression revendicative forte dans  
cette période de rentrée.*

*Rassemblement dès 12 heures pour une  
partie festive avec musique et orchestre.*

Bulletin officiel du Syndicat général  
du livre et de la communication écrite  
94, bd A.-Blanqui 75013 PARIS.  
N° de Commission paritaire :  
0110 S 07117. - N° ISSN : 1269-5076.

Prépresse réalisé par Publications Elysées  
13, rue Niepce, 75014 Paris -  
Tél. 01 40 47 41 01

Impression : Imprimerie nationale.

Directeur de publication  
et de rédaction : Elbaz Cyril.  
Rédacteur en chef :

Thomas Flores Guillaume.

Comité de rédaction : A. M'Saoura,  
M. Pavard, B. Rivet, Y. Volant, T. Fronty



# Au revoir Jean !

**Saluant la mémoire et le rôle actif de Jean Bellier au sein de notre syndicat, Le Livre Parisien rend hommage à celui qui fut, durant de belles années, le responsable de notre publication. L'intervention qui suit a été prononcée par Marc Norguez lors des obsèques de notre camarade et ami le lundi 20 août 2007 au cimetière communal de Choisy-le-Roi.**

**Mesdames, Messieurs,  
Chers Camarades, Chers Amis,  
Chère Fabienne,**

**T**OUS les militants présents à Blanqui lundi 23 juillet, apprenant la nouvelle de l'accident de Jean, ont été proprement abasourdis. Très vite, la stupeur a fait place à une immense douleur devant une mort inéluctable qui allait nous priver d'un compagnon, d'un camarade, d'un frère... une immense douleur devant l'injustice de voir partir avant sa soixante et unième année un homme ayant su mener une vie au service des autres et qui nous donnait chaque jour un exemple d'équilibre et une leçon de vie.

Oui, la peine des militants du Livre, de la Fédération et de la CGT est considérable. Jean était écouté et respecté dans la profession. Mais, bien au delà, Jean était apprécié et aimé de toutes celles et ceux qui ont milité à ses côtés.

C'était un vrai gars du Livre. Imprimeur et fier à juste titre de son métier Jean avait été formé jeune et avait commencé à travailler chez Bussières à Saint-Amand-Montrond dès 14 ans. Il y était resté jusqu'à son départ au service militaire. A 16 ans, il adhéra à la CGT. Démobilisé, Jean revint chez Bussières puis tenta l'aventure à Montluçon en imprimant le quotidien « Centre Matin » jusqu'à sa fermeture.

Doté de son livret fédéral, Jean décida en 1969 de monter à Paris. Le bureau de placement du labeur l'envoya en septembre pour un coup de main de 8 jours à la PPI. Il y resta plus de 20 ans, en devint le secrétaire du Comité d'entreprise et mena jusqu'au bout à Bagnolet la lutte contre la casse des entreprises graphiques de Paris et de sa banlieue.

A la fermeture de la PPI, fin 1991, Jean se retrouva sans emploi. Il resta marqué autant par cette belle lutte que par cette période de chômage toujours traumatisante.

Fort heureusement, cette expérience, ces qualités humaines et ces compétences allaient pouvoir être mises au service du mouvement syndical, de la CGT.

A la demande du secrétariat du labeur du SGL, Jean est devenu pour une dizaine d'années permanent du syndicat, assumant la responsabilité de secrétaire administratif et de trésorier.

C'est là que j'ai appris à le connaître. J'aimais chez lui l'homme chaleureux, le militant travailleur, celui qui donnait l'exemple. J'ai découvert son bon sens berrichon associé à son ironie d'ouvrier de la banlieue. Jean était un homme droit, fidèle à ses convictions, à ses amitiés. Il savait le montrer lorsque c'était nécessaire.

Jean connaissait finement les situations diverses des entreprises du labeur ; il prenait toujours en

compte l'état d'esprit des gars, connaissait l'attitude des patrons, imaginait facilement les craintes des délégués. Il partageait l'angoisse des chômeurs et animait aux côtés des militants bénévoles le bureau de placement du syndicat. À tous, il essayait d'être utile. Il se dévouait, tout simplement, donnait de son temps, de sa personne, de l'expérience qu'il avait acquise.

En même temps, Jean participait pleinement à la réflexion collective du syndicat, à son objectif d'unir, de rassembler. Il savait avec finesse évaluer les évolutions, les avancées comme les reculs.

Jean était un homme joyeux, agréable à vivre. La convivialité lui était naturelle, il aimait plaisanter mais sans jamais être blessant.

C'était un vrai syndicaliste : humain, résolu et fraternel.

Jean a assumé différents mandats au sein de notre fédération. Élu au Comité exécutif national, il fut précieux dans l'activité du labeur, notamment la RBD, et le suivi de groupes de taille nationale et internationale.

Soucieux du rôle du syndicat sur la question de la formation professionnelle, il fut membre du Conseil d'administration de l'AFIG, devenu Médiagrap.

Jean était entier et était le même partout : au football, sa passion sportive, comme en politique avec son engagement en 1970 au Parti communiste français. Lorsqu'il s'investissait, ce n'était pas à moitié : à Choisy-le-Roi, au club de foot, dans la vie locale ou au stand de la Fête de l'Huma...

En football comme en politique, Jean était lucide et exigeant sur le respect des principes, des valeurs. Les valeurs du sport, c'était tout à la fois le respect des règles et de l'adversaire, le geste désintéressé pour le plaisir et la beauté, l'effort à l'entraînement et la éventuellement la performance à la fin. Les principes du communisme français étaient pour Jean la défense des humbles et de la classe ouvrière, la solidarité internationale, l'union populaire pour changer la



société et mettre à bas le règne du capital. Lorsque ces principes ou ces valeurs étaient écornés, Jean souffrait en silence.

Jean était modeste. Il préférait agir plutôt qu'être vu. Il se mettait plus souvent en avant pour remplir des tâches, essayer d'éventuels reproches que pour recevoir les félicitations ou apparaître sur les photos.

Jean Bellier était cela et bien plus... C'est pour cela que nous l'aimions, nous ses camarades syndiqués de Paris et de toute la fédération, nous qui sommes ici mais aussi tous ceux qui n'ont pu venir aujourd'hui. Tous rendent un hommage fraternel ému à Jean, tous adressent à Fabienne son épouse, Carole sa fille et Lilou sa petite-fille leurs condoléances les plus sincères et les assurent de leur soutien le plus affectueux.

Jean, notre douleur maintenant, à l'instant de te dire adieu, n'est pas moins vive. Nous la garderons longtemps. Mais plus forts que la douleur, ton souvenir et ton parcours resteront beaucoup plus longtemps dans nos esprits ainsi que dans nos cœurs.

Au revoir, ami et camarade ! Au revoir Jean !